

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 avril 2026

---

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN  
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par  
M. Neuder

-----

**ARTICLE PREMIER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« dûment »,

le mot :

« spécialement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.